

Évolution de l'agriculture valaisanne

1. Du Moyen-Age au XIX^e siècle

Du Moyen-Age à la fin du 19^e siècle, l'agriculture valaisanne, à l'exemple de celle des régions défavorisées, servait essentiellement à l'auto-alimentation. Nous avons affaire, en l'occurrence, à une économie dite de subsistance.

La plaine du Rhône était un grand marécage. L'agriculture se pratiquait dans les coteaux et dans les zones des



(photo Service cantonal de l'agriculture)

villages, sur lesquels nous trouvons des parcelles de céréales, des cultures sarclées et également des prairies. Le peu de précipitations obligeait le monde agricole à utiliser les bisses, dont certains sont remis en activité aujourd'hui, pour des raisons liées davantage au maintien voire à la revitalisation du patrimoine, que pour leur fonction première qui est celle de l'irrigation.

Les parcelles très pentues étaient relevées et soutenues par les murs en pierres sèches qui sont encore visibles dans la plupart de nos vallées. Les animaux servaient également aux travaux des champs, sauf pour certaines parcelles qui étaient travaillées à la pioche.

L'augmentation du nombre de têtes de bétail s'accompagnait d'un besoin plus important en fourrage. C'est ainsi qu'apparut le nomadisme dans certaines de nos vallées valaisannes. En effet, les gens quittaient leurs villages de plaine dès la bonne saison, gagnaient les étages intermédiaires dits les mayens, avec famille et troupeau et certains déménageaient jusqu'à une altitude de près de 2500 m. Vers cette période, débute l'exploitation des alpages. Durant la période d'estivage, les paysans profitaient aussi de remplir leur grange de foin et, durant l'hiver, ils montaient quérir ce fourrage. Sur le coteau valaisan, nous trouvons déjà de la vigne, de l'arboriculture.

2. Du XIX^e siècle à la moitié du XX^e siècle

La révolution industrielle a provoqué durant les 18^e et 19^e siècles un net fléchissement de la population active du secteur primaire. Le canton du Valais a vu sa population occupée dans l'agriculture, passer de 95% en 1830 à 50% en 1930. Cette évolution se remarquait également sur les cultures puisque nous assistions à une forte régression des surfaces céréalières, en effet, le pourcentage a passé de 70% à 45% de 1870 à 1910.

Durant la période de 1900 à 1950, le Valais agricole a été confronté à de nombreuses difficultés et a réagi par une organisation structurelle de ses branches de production. C'est ainsi qu'en 1919 fut fondée la Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait (FVPL), à laquelle appartenaient les laiteries et les alpages locaux. Avec l'aide de l'État, elle organisa des coopératives laitières centrales et créa des fromageries locales efficaces. Sous l'impulsion du conseiller d'état, Maurice Troillet, la plaine du Rhône a été totalement assainie, ce qui a permis un développement très important des cultures fruitières et maraîchères. La formation professionnelle de base agricole n'a pas été oubliée puisque les écoles d'agriculture de Viège (1920) et de Châteauneuf (1923) ont vu le jour. Grâce à cette contribution, les agriculteurs ont pu améliorer la performance de leur outil de travail.

**L'École d'agriculture
de Châteauneuf**
(photo Service cantonal
de l'agriculture)

L'entre-deux guerres apporta également son lot de difficultés. L'agriculture n'échappa pas à ce courant. Dans les années 20, la viticulture dut s'accommoder de baisses importantes de la production, ayant pour causes : épidémies de phylloxéra, dégâts naturels et périodes de sécheresse.



Les cultures fruitières maraîchères se virent, pour la première fois, confrontées à des problèmes d'écoulement. Les vigneron valaisans fondèrent durant cette période, de nombreuses caves-coopératives qui assurèrent la responsabilité d'organiser les vendanges, l'encavage et la vinification.

La plus importante association de producteurs viticoles, Provins, vit le jour en 1930. Cette institution, organisée coopérativement, s'occupe non seulement de la production, mais aussi de l'écoulement.

Comme la viticulture, les cultures fruitières et maraîchères connurent aussi la formation de nombreuses associations. Des commerçants privés se rassemblèrent en 1931 en Union des expéditeurs de fruits du Valais ; de nombreux producteurs indépendants créaient en 1934, la Fédération Valaisanne des Producteurs de Fruits et Légumes. Ces organisations, dont pratiquement tous les intérêts se confondaient, furent réunies en 1938 dans une association faîtière : l'Union Valaisanne pour la Vente des Fruits et Légumes, qui soutient non seulement les cultures maraîchères et l'arboriculture, mais aussi le commerce.

La Chambre valaisanne d'agriculture devint l'organisation faîtière indépendante du secteur primaire en 1986. Elle représente l'ensemble des organisations des activités agricoles valaisannes et est le répondant auprès de l'Autorité politique.

3. L'agriculture valaisanne d'aujourd'hui

3.1 Évolution du nombre d'exploitations

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le nombre d'exploitations à temps partiel a fortement régressé de 1950 à 2000, tant pour les exploitations à temps partiel que pour les exploitations à plein temps.

Année	Exploitations à temps partiel		Exploitations à plein temps		Total	
	Nbre absolu	en %	Nbre absolu	en %	Nbre absolu	en %
1950	8431	39	13118	61	21549	100
1985	7376	77	2249	23	9625	100
2000	3362	62	1739	38	5401	100

Le nombre d'exploitations à temps partiel a baissé de 60% de 1950 à 2000, alors que ce taux s'élève à 75% pour les exploitations à plein temps. L'ouverture de grands chantiers, le boum économique des années 1960-1980, ainsi que l'ouverture du canton à l'extérieur expliquent ces différentes fluctuations.

3.2 Localisation de l'activité agricole



Les districts de Conches (Haut-Valais), de Martigny et de Monthey, ont un plus grand nombre d'exploitations à plein temps que dans les districts du Valais central.

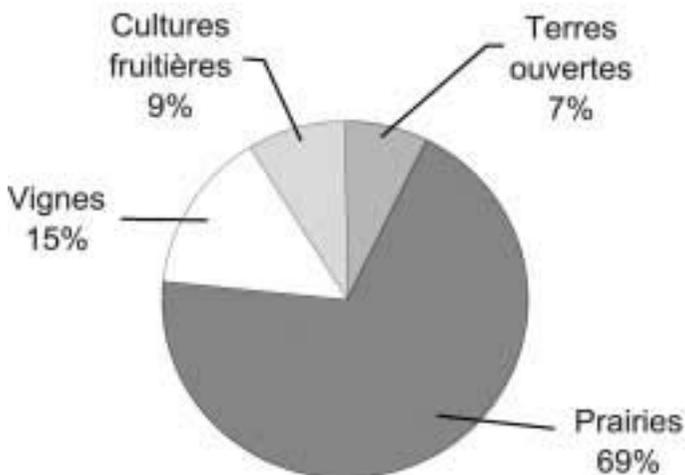
Dans la plaine du Rhône, on pratique l'agriculture de branches spéciales (arboricultures, cultures maraîchères), sur le coteau, jusqu'à 600-800 m d'altitude, la viticulture est la branche principale, alors que les vallées latérales et le Chablais vouent leur activité à la production animale.

3.3 Répartition de la surface

Le canton du Valais a une superficie d'environ 520'000 ha, dont le 50% est une surface improductive. La répartition des surfaces productives, sans les alpages, se présente de la manière suivante :

Sur les 40'000 ha de SAU, 23'000 sont situées en zone d'exploitation difficile (pente) et 90% de vignoble en pente et en terrasse.

Répartition de la surface agricole utile en Valais



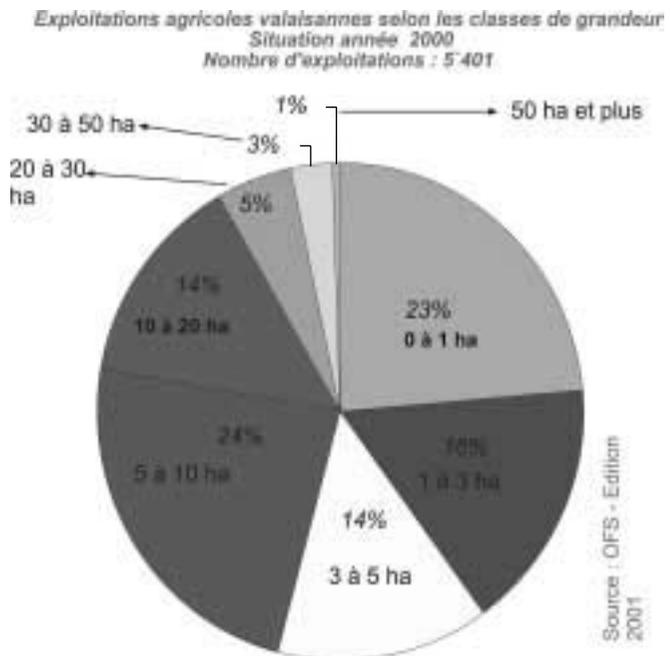
La surface viticole se monte à près de 5'250 ha, celle de l'arboriculture à environ 3'300 ha et celle des prairies sans les alpages à 33'000 ha.

3.4 Classe de grandeur des exploitations

La particularité de l'agriculture valaisanne se remarque également dans la répartition de la surface par exploitation. Pour l'an 2000, elle se présenterait de la manière suivante :

Compte tenu de la particularité de l'agriculture valaisanne (forte proportion

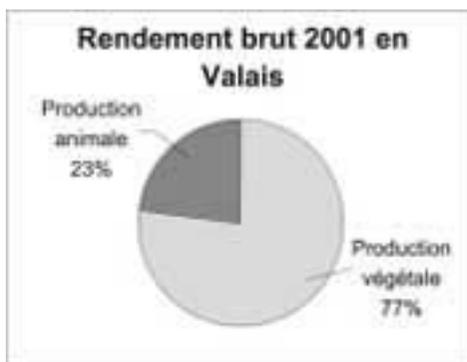
d'agriculteurs à temps partiel), il ne faut pas s'étonner de la classe de grandeur des exploitations. Jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau droit foncier rural en 1994, chaque héritier pouvait recevoir de ses parents une ou plusieurs parcelles et, cas échéant, une parcelle, si elle était suffisamment grande, pouvait être divisée en autant de morceaux qu'il y avait d'enfants.



4. Données économiques

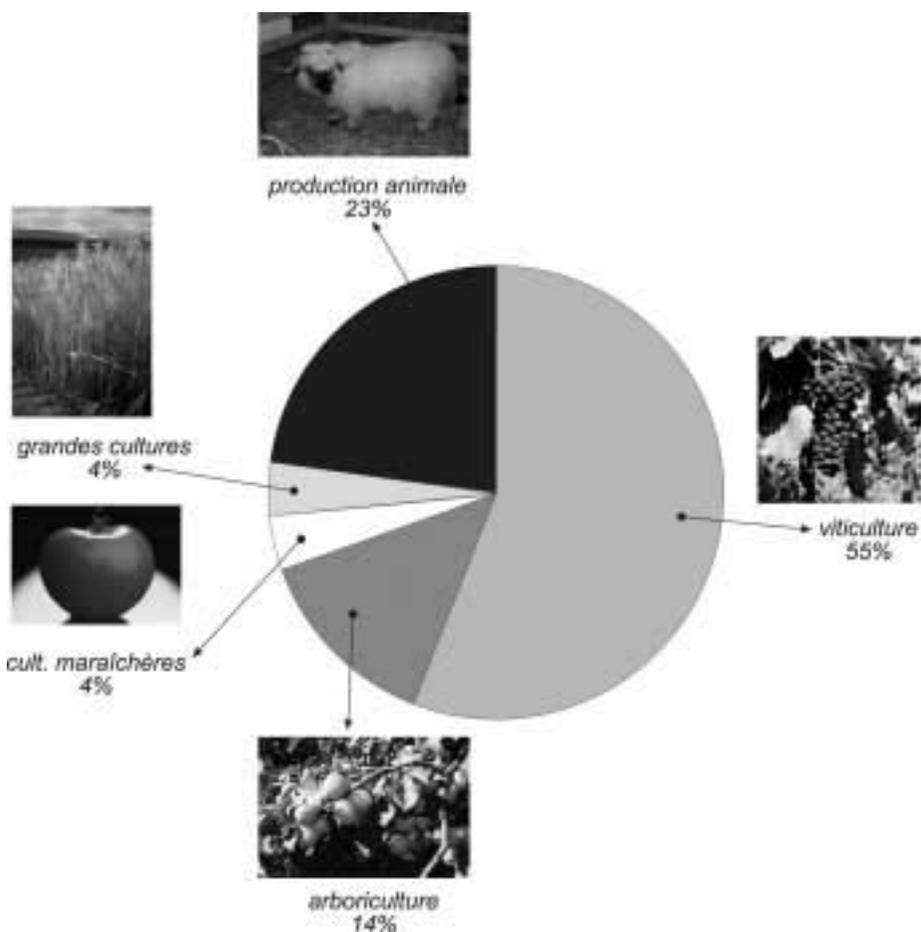
4.1 Rendement brut Suisse-Valais

Le rendement brut équivaut à la valeur en argent, des ventes et des prestations fournies par l'agriculture. Le canton du Valais, contrairement à la Suisse, tire le 75% de son rendement de la production végétale et le 25% de la production animale.



4.2 Agriculture valaisanne

La viticulture est la branche dont le rendement brut contribue le plus à celui du canton, près de 55%. Le graphique ci-dessous donne les différentes contributions des branches agricoles. Le montant des paiements directs (= aide publique) avoisine les 100 millions, mais ne sont pas compris dans ce tableau.



4.3 Forces de l'agriculture valaisanne

4.3.1 Production animale

Le canton du Valais abrite plus de 35'000 têtes de bétail, dont le 50% appartient à la race d'Hérens, race autochtone, dont les qualités rustique et combative sont connues loin à la ronde.

La production laitière totale du canton avoisine les 50 millions de kg, dont près de 50% sont transformés en fromage à raclette au lait cru.

L'été, les quelques 500 alpages permettent d'estiver près de 11'500 vaches et autant de jeune bétail, sans compter les 55'000 moutons.

Actuellement, une demande de la reconnaissance Appellation d'origine contrôlée (AOC) pour le fromage à raclette du Valais est refusée à Berne.

4.3.2 Viticulture

Avec ses 5253 hectares recensés, le canton du Valais produit près de 40% de la production suisse. Près de 120'000 parcelles sont recensées, pour plus de 22'000 producteurs de vignes. Le Pinot noir, Gamay, le Chasselas (fendant) et le Rhin (Johannisberg) sont les cépages les plus cultivés. Mais, les conditions favorables font que des cépages autochtones baissent et les spécialités se développent, tels que Cornalin, Humagne rouge, la Petite Arvine, l'Amigne, la Malvoisie, etc.

4.3.3 Arboriculture

Le climat continental de la plaine du Rhône et la qualité du sol sont reconnus pour une activité de cultures spéciales. Le canton du Valais possède plus de 98% de la surface suisse, plantée en abricotiers, le 80% de surfaces en poiriers de la



Traite mécanique en Savoie

variété William, le 25% de la surface suisse en pommiers dont plus de 2/3 en Maigold.

5. Le Valais agricole de demain

Compte tenu de sa configuration, l'agriculture valaisanne a besoin de ses exploitants pour satisfaire aux exigences de la population, à savoir :

- Fourniture de produits sains, de qualité à des prix raisonnables, ex. : renforcement de la protection et de la promotion des appellations d'origine contrôlées AOC (Raclette, Pain de seigle valaisan, ...)
- Entretien d'un environnement unique accompagné du développement des méthodes respectueuses de la nature et des animaux
- Occupation décentralisée du territoire par une adaptation des structures de production
- Maintien d'une population et d'une culture rurales.

Le maintien d'une agriculture nationale est assuré par une disposition de la constitution fédérale. Des mesures incitatives et d'accompagnement sont en vigueur et d'autres en étude, pour adapter dans une plus grande mesure, l'agriculture à l'ouverture des marchés. Toutefois, ce secteur primaire ne peut pas survivre sans le concours d'aides publiques, compte tenu des exigences en matière de production, protection des animaux, de l'environnement.

*Service cantonal de l'agriculture
Office de consultation agricole
Alain Alter*